## Commission d'accès à l'information du Québec

**Dossier:** 03 03 70

Date: Le 10 novembre 2004

Commissaire: Me Michel Laporte

SYNDICAT DES SALARIÉES(ÉS) DU CENTRE D'HÉBERGEMENT MONTÉRÉGIE (CSN)

Demandeur

C.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE MONTÉRÉGIE

Organisme

## DÉCISION

- [1] Vu la demande d'accès du Syndicat des salariées(és) du Centre d'hébergement Montérégie (CSN) (le « Syndicat ») datée du 29 octobre 2002;
- [2] Vu la réponse du Centre d'hébergement et de soins de longue durée Montérégie du 15 janvier 2003;
- [3] Vu la demande de révision du Syndicat du 26 février 2003;
- [4] Vu la suspension de l'audience fixée pour le 27 février 2004;

03 03 70 Page : 2

[5] Vu que les parties n'ont pas fait connaître leur intention de réinscrire ou non le présent dossier, et ce, malgré les demandes écrites de la Commission d'accès à l'information (la « Commission ») les 15 avril et 5 octobre 2004;

[6] En conséquence, la Commission est d'avis que son intervention n'est manifestement plus utile et décide donc de FERMER le dossier.

## MICHEL LAPORTE Commissaire

M<sup>e</sup> Manon Paquette Procureure du demandeur

Monette, Barakett, Lévesque, Bourque & Pedneault (M<sup>e</sup> Éric Séguin)
Procureur de l'organisme